L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR
PIERRE BAXON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 15 SEPTEMBRE 1834.

INTERIEUR.

Bras-Dessaux, 12 sept. 1834.

Accident.—Hier matin, vers 6 heures, tandis que l'ingénieur du char-à-vapeur Créole, venait chercat du bagasse et mettait les chaps, un des nègres allumes le feu vous le mettent les chaps, un des nègres allumes le feu vous le conseillait, mais au lieu de rester à surveiller, il alla se coucher, et dès que la vapeur eut assez de force, alla se promener à cheval, étant malheureusement lorsque n'étaient pas retourné chez, étant malheureusement lorsque n'étaient pas retourné chez, dans la direction du lac, et rencontrant un vieux dans chaux vides, il les prétexte dans le lac et trouve dessus. Il est heureux que son chaux chaux se soient trouvés là, autrement le Créole est tout perdu entièrement. On espérait retirer facilement du feu.

C'est avec plaisir que nous apprenons que les dernières mesures de la société établie contre les duels dans cette ville, sont généralement approuvées chez nos voisins. Tous ceux qui ont été témoins de ces duels ont pu voir la main de la providence de bénir les travaux de la société.

AFFAIRES DU VOYER DE LA VILLE.

Le Conseil de Ville, dans un dernier échanges, s'est occupé d'une question bien simple en elle-même, mais devenue fort grave, par l'opposition que certaine chambre doit avoir devoir, on ne sait trop pourquoi, et par le refus que le Voyer de la Ville fait de se rendre à la demande du Conseil. Si nous avons lieu de nous étonner de la résistance du Voyer, notre surprise est encore plus grande en voyant que messieurs du Conseil qui doivent connaître les ordonnances, paraît donc en cette tout-à-fait opposé à cette ordonnance. Or, l'ordonnance qui concerne le Voyer de la Ville et qui lui trace son devoir est tellement précise, tellement claire qu'il suffit de la lire pour se convaincre qu'elle ne devait donner à aucune discussion; et nous ne concevons pas qu'il ne soit pas venu à l'esprit de quelqu'un de ces MM. d'ouvrir le Digeste qui est toujours déposé sur les tables de Conseil; par ce moyen, la difficulté eût été tranchée sur le champ, et en même temps on aurait épargné à quelques membres de grands frais d'éloquence qu'ils auraient pu réserver pour une autre occasion, et au public, le désagrément d'apprendre que chez certains Aldermen, l'intérêt du Voyer l'a emporté sur l'intérêt général. M. Pilié est sans doute un personnage fort intéressant, nous lisons de rapports, et il nous est pénible de voir qu'il ne connaisse pas mieux les obligations qu'il a contractées en acceptant l'emploi, pour ainsi dire, inamovible qu'il occupe. Nous l'avons toujours considéré comme un bon citoyen, et il nous semble qu'en pareille circonstance, loin de se montrer résistant, il aurait dû s'empresser d'aller au devant de la demande de la corporation. Quand M. Pilié, voyer de la ville, aurait tous les droits possibles sur les plans qui sont son ouvrage, ce qui serait une chose tout-à-fait étrange, encore lui aurait-il mal de refuser ce sacrifice à la corporation, qui, certes, ne s'est pas montrée ingrate à son égard. M. Pilié a certainement beaucoup de mérite, mais les hommes de mérite ne sont pas assez rares aujourd'hui pour qu'il ne fût pas possible de trouver un autre voyer qui remplît cette place, mais ne donne pas mieux, mais aussi bien que M. Pilié. Ainsi, en admettant que le voyer ne fût pas obligé de faire ce travail par devoir, du moins devrait-il s'en charger par reconnaissance et par cet amour du bien public qui doit être dans le cœur de tout bon citoyen, de tout homme qui ne fait pas seulement consister la gloire dans les richesses, mais qui aussi laisse une part un peu large à la vertu. De quelque manière que l'on envisage la chose, M. Pilié est blâmable; mais quand le public aura lu l'ordonnance que nous rapportons textuellement, il pourra se prononcer, et l'on sera permis d'apprécier à sa juste valeur la conduite du Voyer.

L'ordonnance qui concerne le Voyer de la Ville, est conçue en ces termes:

"Art. 4. Il sera particulièrement du devoir du dit voyer de faire son rapport au Maire, sur tout ce qui concerne la construction, l'entretien et la réparation des rues, chaussées, ponts et levées dans la ville et les faubourgs incorporés; de surveiller et diriger l'exécution des travaux et règlements ordonnés par la Corporation; *définir et fournir tous plans, devis-estimatifs, abornements, arpentages, nivellements, estimations et rapports qui lui seront demandés par le Maire et le Conseil de Ville; d'informer le Maire de tous empêchements qui seraient commis sur la rue ou voie publique; de veiller, concurremment avec les commissaires de police, à l'exécution des ordonnances relatives aux maisons, bâtisses et murs en face de la rue qui menaceraient ruine, et à tout ce qui pourrait, par sa chûte, nuire à la sûreté du passage sur la voie publique ou donner lieu à quelque accident; de veiller particulièrement à l'exécution des ordonnances concernant les inscriptions des rues et numéros des maisons, les enseignes, avenues, balcons, guichets et degrés ou marches sur la rue, les blâmer en bois, ainsi que les terrasses et murs mitoyens, la construction des cheminées, fours, forges, fournaises, puits et latrines, la conservation, entretien et réparation des banquettes ou trottoirs, et les plantations dans les promenades et places publiques; comme aussi d'exécuter TOUT ce qui lui est en sera prescrit par les ordonnances, arrêtés ou délibérations du Conseil de Ville, sans qu'il puisse RECLAMER DE LA CORPORATION AUCUNE ESPECE D'INDEMNITE autre que le traitement annuel qui lui est alloué, et dont la quotité sera fixée de temps à autre par le Conseil de Ville, lequel sera payé par douzaines à la fin de chaque mois, en un mandat du Maire sur le trésorier de la Ville."

Maintenant, nous le demandons à quiconque s'est donné la peine de lire cette ordonnance avec un peu d'attention, est-il possible à l'avocat le plus rusé, de prouver que le Voyer n'est pas obligé de fournir à la corporation les plans qu'elle exige de lui, si une indemnité ne lui est pas allouée, quand on lit le passage suivant, art. 4: *comme aussi d'exécuter tout ce qui lui sera prescrit par les ordonnances, arrêtés ou délibérations du Conseil de Ville,* SANS QU'IL PUISSE RECLAMER DE LA CORPORATION AUCUNE ESPECE D'INDEMNITE AUTRE QUE LE TRAITEMENT ANNUEL QUI LUI EST ALLOUE &c. &c., Voilà qui est formel, voilà qui est clair; cependant, M. Pilié refuse de donner les plans de la ville; cependant un membre du Conseil qui se constituant son aîné défenseur, a prétendu que le Voyer était dans son droit, et que le Conseil ne pouvait exiger qu'il fît un travail si considérable, sans lui allouer une indemnité proportionnée à la peine que lui donnerait ce travail. Que M. Pilié refuse de remplir ses devoirs, cela se conçoit jusqu'à un certain point; mais qu'un homme qui est chargé de prendre les intérêts de ses commettans, les abandonne, pour se faire l'avocat du Voyer; qu'il aille jusqu'à citer quelques lignes de l'ordonnance que nous venons de rapporter, et qu'il s'arrête juste à l'endroit qui condamne M. Pilié; voilà ce qui se conçoit difficilement. Car on ne peut supposer que l'alderman qui a cité quelques lignes de l'ordonnance, n'ait pas eu connaissance de ce qui suit. Il est donc permis de penser qu'il a eu l'intention de favoriser le Voyer au détriment de la Corporation. Ce n'est pas par de pareils moyens que l'on obtient la faveur du peuple et que l'on se fraie un chemin vers un poste plus élevé.

Si nous avons à nous plaindre de la conduite du voyer et de ceux qui ont cru devoir prendre sa défense, nous sommes assez heureux pour avoir des éloges à adresser à deux des membres du conseil qui, dans cette circonstance, sont demeurés fidèles à leur mandat, aux hommes qui, loin de désorienter la cause du peuple, l'ont soutenue, pour cette dernière qui l'on vient à montrer dans un délaissement du peuple. Le public n'oubliera pas les noms de MM. Reynolds et Mafferdy, et de tous ceux qui ont voté en faveur de la résolution; celui-là seul ne pourra-t-il pas dire que le peuple ne peut vous-nous en dire autant de MM. dont nous parlons, et il ne devait pas se trouver d'opposition!

Nous aimons à croire que le voyer de la ville changera de manière de voir, et qu'il consentira à la demande du conseil; s'il était autrement, il résulterait de l'agitation que devrait qu'il a fait serment de remplir avec fidélité, impartialité et désintéressement; et il demeurait pour le public, qui ne sont nullement sa propriété, mais bien celle de la ville qui la paie pour son travail.

Les avis que nous recevons des Etats du Sud n'offrent rien d'agréable. Les îles du voisinage de Charleston sur la côte, ont éprouvé de grands dommages par suite du dernier coup de vent. Toutes les récoltes ont souffert et surtout celle de coton. Nous apprenons de Georgetown qu'un gentilhomme John Rainey, capitaine Lahen, s'est échoué avec 300 tonneaux de riz en paille qui seront probablement perdus. Le brick Francis Ann est échoué plus bas. Le sloop Exchange, capitaine Rennieman, est perdu. La goélette Comanche, de New-York avec environ quarante boucauts de sucre et de café, a coulé à fond en mer.

Il n'y eût personne tué, ni aucune mauvaise rencontre; la mer a été d'un pied plus haut que dans le fameux coup de vent de 1822. Une lettre des environs de Georgetown dit que la moitié des récoltes ont été perdues. On écrit de Black Santee inférieur, à environ six milles du Fort, qu'un ouragan a brûlé les ménageries et probablement dépouillé les jeunes plantes.

Pirates.—Les pirates dont l'arrivée à Galveston a été annoncée, ont été l'intermédiaire de l'Amiral Jackson du dit Etats-Unis, et ont été remettre à la prison de Bordeaux, et depuis cette jugé en mode d'outrage.

[illegible] à la goélette Pirate qui étaient la piraterie, qu'on [illegible] Bordeaux, de Galveston, dans le [illegible] ils y [illegible] environ deux ans. Les Commandants de Pirate ont parmi les prisonniers.

Des coups [illegible] ont été [illegible] Les deux autres y sont venus sur la côte d'Afrique. Le capitaine des pirates est Espagnol, venu de la Havane.

Le [illegible] n'est mouillé plus d'ancre, et de grands [illegible] qu'ils étaient amenés qu'ils étaient venus à Matagorda, ce navire qui était destiné pour Rio-Janeiro, fut mis sous le pavillon Espagnol, le 10 septembre 1833, sous le 28e degré de latitude nord, et le 21e degré 20' minutes de longitude, et vi valeur par les chiffres 20,000 piastres, en argent, le capitaine les officiers et l'équipage prendront leur ce qui pouvait valoir la peine d'être emporté; plaisée sous formulée, ces malheureux se sont une double à cette brûlée avec leur bâtiment. Le capitaine Brunet, et son pilote ont réussi à passer à travers les [illegible], que les pirates n'avaient pas bien occupation, et parvinrent à [illegible] et à retourner dans leur pays. Les pirates [illegible] et prévoir des Anglais et subissant un interrogatoire en Angleterre devant les autorités compétentes; alors ils offrirent de servir de témoins à charge contre les autres. Il n'y a en cet qu'environ deux de requis. Ils furent tous mis en prison, et renvoyés à Salem pour y être jugés.

Qui les a débarqué à Salem et ils furent interrogés par le juge Davis, qui les envoya à Boston pour être jugés.

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

Le navire *Colombia*, capitaine Britton, parti de Liverpool le 23 juillet et arrivé à New-York, porte des dates de deux jours plus récentes. Nos lecteurs trouveront ci-dessous un sommaire de ce qui nous a paru le plus intéressant, et un choix d'articles que nous avons traduit pour notre feuille de ce jour.

Le bill relatif aux troubles d'Irlande a été lu pour la 3me fois, à la chambre des communes le 26 juillet, et a été envoyé à la chambre haute pour qu'elle y donnât son adhésion.

Le bruit a couru que lors de l'avènement du maréchal Gérard à la présidence du conseil, le roi n'assisterait plus à cette assemblée. Mais les journaux français du 26 disent que cet usage inconstitutionnel existe encore.

Quelques troupes sont parties de Perpignan pour se porter sur la frontière d'Espagne. Le général Drouet d'Erlon a été nommé gouverneur de la colonie d'Alger.

Une lettre de Paris, en date du 26 juillet, dit qu'un ordre a été expédié aux autorités du Hâvre, pour saisir un navire portant de quatre mille fusils et munitions destinés pour don Carlos, et qui devait se rendre à la côte de Biscaye.

On lit dans le *Temps* que les carlistes de France ne se cachent pas pour exprimer leurs vœux ardents pour la réussite et le plus succès de don Carlos; ils augmentent le nombre de ses bataillons, ils les font autant de partisans qu'ils peuvent, et font des sacrifices considérables en argent, pour l'aider dans son entreprise.

Les journaux de Paris du 25, disent que Madrid est parfaitement tranquille. Don Carlos est campé dans les montagnes et aucun engagement n'a encore eu lieu. Rodil a la plus grande confiance dans son entreprise.

Le 23 juillet, le bruit courait à Londres que don Carlos était aux environs de Madrid. Deux régiments de la garde royale auraient passé sous les drapeaux de don Carlos.

☞ Cette nouvelle est fausse, car les nouvelles de Madrid par la voie de la Havane, vont jusqu'au 26.

Don Miguel a demandé à aller à Vienne, mais on croit que le gouvernement n'est pas disposé à lui accorder cette faveur.

La Russie se plaint hautement de la station de la flotte française au Bosphore. On dit que depuis la réponse de lord Palmerston, Pozzo di Borgo met la plus grande réserve dans toutes ses relations.

Il a adressé une note à l'amiral de Rigny duquel ce dernier aurait fait une réponse verbale désavouant toute intention hostile.

Don Miguel, au rapport d'une lettre de Turène, n'est pas encore fixé sur l'endroit où il doit établir sa résidence. Il a manifesté le dessein d'aller à Vienne, mais le gouvernement impérial n'est pas encore fixé sur ce qu'il doit faire à ce sujet. S'il ne reçoit pas une réponse satisfaisante à sa demande, il est probable qu'il se rendra à Rome et de là à Rome.

ASSOCIATION CONTRE LES DUELS.

Un grand nombre de citoyens respectables ayant formé une association pour la suppression des duels, après convocation, se sont réunis à la Salle de Mr. John Davis, le 2 Septembre 1834. Mr. Bernard Marigny a été appelé au fauteuil, MM. Auguste Donon et J. B. Planché nommés vice-présidens et MM. William Debuys et J. J. Mercier invités à remplir les fonctions de secrétaires.

La Président dans une allocution élégante, pleine de sentimens de patriotisme et d'humanité, a exposé les nobles sentimens qui animent son cœur, développé les motifs qui avaient poussé les citoyens à convoquer cette assemblée.

Sur motion, résolu: Que le préambule dont lecture est donnée à l'assemblée soit publié dans les langues anglaise, française et espagnole, dans au moins deux gazettes imprimées dans cette ville, ainsi que les noms des signataires.

Les soussignés, considérant que le nombre des duels à la Nouvelle-Orléans, augmente dans une progression effrayante, que cette coutume barbare mêle tous les jours la mort, un grand nombre de victimes, que des familles sans fortune et dont l'existence dépendent entièrement de celle d'un père industrieux, se voient journellement réduites à la misère la plus affreuse par l'obstination à cet infâme préjugé; que des jeunes gens entrant dans la vie, riches de toutes les espérances, promettant à la société un membre utile, un père de famille vertueux, à la patrie, un citoyen éclairé, un défenseur courageux, tombent moissonnés avant le temps, emportant dans la tombe les espérances de la société et de la patrie.

Considérant aussi qu'il est du devoir de tout homme sage, de tout citoyen bien pensant d'arrêter autant qu'il est en lui le mal qui se propage et menace la prospérité publique, en ce qu'elle a de plus cher, l'existence des citoyens. Pensant encore que le seul moyen de porter remède au mal maintenant existant, est de former une société dont le but sera de lier entre eux tous les membres qui la composent et par des réglemens prohibitifs, sages et fermes, d'empêcher les duels ou du moins d'en diminuer le nombre.

Il est Résolu: Qu'aussitôt que le nombre des souscripteurs sera porté à cent, ils se réuniront en un lieu désigné à cet objet, pour adopter telles résolutions qu'ils jugeront convenables, adopter tels réglemens qu'ils pourront convenir à la prospérité de la société et nommer tels officiers qui seront désignés pour le diriger.

Auguste Donon.	James Duplessis
L. Trigant du Beaumont.	J Duverges
H D Pitre	P E Poydenot
A W Pichot	G A Montamis
Y McDaniel, M. G.	J Dupin
Barthe	Théo Duplessis
Saml S Reff	J Chastant
Charles Révoil	Chas L. Dimocher
A Prieur	Telles St Céran
Bosque	J B S St Amand
G B D Voisin	Alf J Lewis
Antonio Ducros	Geo K Rogers
Saml D Dixon	Alphonse Dupéry
Jh Marcel Ducros	A Blondeau
Ja Dufour	J A Duro
Da St Romes	P Dolery
S Saint Cyr	C E Forstall
Edmond Forstall	Gustave Le Gardeur
C G de Armas	A Lisle
M Andry	C J Carrière
George J Bright	J F Mazant
A Magnan	B O Vignaud
J B Planché	Paul Bertus
C Génois	G D'Hébécourt
J B Desdunes Sr	A Mazmondé
	Robert Freaux
	A A Peychaud
	C de Mazant
	F Mc Carty
	W Durel
	P L B Duplessis
	V L Rabasset
	Eugène Lacoste
	J W Kennedy
	Antoine St Amant
	J Labarre
	Jules Déjan
	U Bouligny Jr
	J F Burgess
	B Barry
	A Delpit
	J Bayou
	Robert J Ker
	Alcide Moyano
	Ja Eulaud
	F Delaup
	J Colmès
	M Pindas
	G Durel
	P H Y Cézaret
	C Bayon
	Stanislas Gabriel
	F Lefebvre
	Jas R Barrett
	G Léonard
	Théo Guyot
	A Abat
	P R Pelous
	P Le Blanc
	Jno Lewis
	Joseph Vistes
	J A Rodi Santi Petri
	Y Garcia
	Thomas Bayo
	Francisco Tio
	Jean Pinto
	A Lacoste
	E Johns

Résolu: Qu'un comité de trente personnes soit nommé par le Président des [illegible] pour faire une pétition aux Chambres [illegible] les personnes dont les noms suivent:

B. Marigny	[illegible]
A. Bertus	W. Kennedy
J. J. Mercier	Dr. Mandelbert.
Charles Génois	Capitaine St. Cyr
Paul Bertus	Alfred Ducros
Urbain Boulignéy	J. B. D. Voisin.

Résolu: Que le comité devra s'adjoindre tant autres membres qui devront être pris parmi les citoyens parlant les langues Anglaise et Espagnole.

Résolu: Que tous les citoyens sont invités à faire parvenir au comité tout projet de réglement qui aurait une tendance à prévenir les duels; et que cette communication devra être faite dans les quinze jours qui suivront la publication des présentes.

Résolu: Que tout citoyen respectable aura le droit d'ajouter son nom à la liste première en promettant de se conformer aux réglemens adoptés par l'assemblée.

Sur motion, des remerciemens sont offerts à Mr. Davis pour l'usage de sa salle, et l'assemblée est ajournée jusqu'à nouvelle convocation.

Séance du Comité, 8 septembre.

Mr. Marigny au fauteuil et les autres membres du comité présent.

Sur motion MM.

Rosa de Santi Petri	Joaquin Vioses.
Prats.	Francisco Tio.
J. M. Dimas.	P. F. Smith.
General Robeson.	R. Layton.

Ont été nommés pour s'adjoindre au comité. Le comité est ajourné au 15 septembre.

Séance du 15 septembre.

Résolu: Que toutes les résolutions précédentes seront publiées dans au moins deux gazettes de cette ville et que tous les membres de l'Association sont invités à faire parvenir dans les plus courts délais leur travail au comité.

2d. Que les secrétaires inviteront par lettres les différens éditeurs de gazettes de cette ville à publier les présentes résolutions.

Résolu: Que le comité est ajourné à lundi prochain, 22 de ce mois. DEBUYS & MERCIER, secs.

(*Communiqué.*)

La proposition relative à la formation d'une Garde de ville à cheval, offerte dans la dernière séance du conseil par Mr. Bermudez, est une mesure toute d'à-propos qui commande l'attention des citoyens en général. Il est urgent de mettre un terme à des excès qui troublent par l'épouvante, les familles qu'ils n'atteignent pas plus directement. La sécurité est l'avantage le plus précieux qu'une société puisse recevoir de ses lois et de ses magistrats: il faut qu'elle nous soit rendue.

Tout le monde s'accorde à dire, depuis long temps, que le personnel de la Police n'est proportionné ni à l'importance, ni à la multiplicité de ses attributions; et cette vérité devient chaque jour plus palpable à mesure que la cité augmente en étendue et en population. Mais d'autres causes et d'une nature plus ostensible, donnent un surcroît de force aux réclamations de ceux qui voudraient ajouter de nouveaux moyens d'activité et de surveillance à ceux dont dispose déjà l'autorité spécialement chargée de la sûreté des personnes et des propriétés. On a fait observer et avec beaucoup de raison, que la Nouvelle-Orléans est une des villes de l'Amérique où affluent de préférence ces hommes pour qui c'est une mesure de rigoureuse prudence de mettre l'océan entre eux et la justice de leur pays; en outre, le temps n'est déjà plus où les nombreux émigrants qui accourraient sur nos rives trouvaient une part abondante et facile dans les richesses de la communauté. Les circonstances sont changées: une longue paix a ramené l'équilibre entre les populations et les ressources de chaque contrée; la décurrence a fait baisser le prix des produits et de la main-d'œuvre; une crise formidable vient récemment de faire pauvres beaucoup de gens riches, et d'enlever le pain à beaucoup de gens pauvres; en un mot, chez nous comme ailleurs, les richesses tendent à se condenser dans les mains d'un petit nombre, et nous voyons naître l'indigence conseillère des crimes.

La Nouvelle-Orléans n'est donc plus cette ville qui se gouvernait pour ainsi dire d'elle même, où la sécurité avait pour base l'aisance générale, et où le *non plus ultra* du savoir faire de la police était d'arrêter le plus rusé des nègres marons, il s'agit aujourd'hui d'un bien autre travail pour surveiller tant d'individus qu'on peut appeler nomades, et qui viennent parmi nous chercher toute autre chose qu'une patrie; pour harmoniser des mœurs différentes et des intérêts si contraires, pour imposer le respect de nos lois à tant d'hommes dont l'unique mobile est la soif du gain, et enfin pour maintenir dans le devoir une population esclave en partie fort mal intentionnée; il faut une administration habile, une police vigilante et forte. Les causes de désordre que nous venons de signaler, sont, par la nature même des choses, illimitées dans leurs progrès. Notre pays ne cessera pas de longtemps encore, d'être la terre promise des populations famélique de l'Irlande et de l'Allemagne qui nous grèveront de bras inutiles. Et comme il est à peu près convenu que chez nous les lois les plus indispensables à la sûreté publique ne sont qu'une lettre morte du moment qu'elles gênent quelques intérêts particuliers, il est probable que les autres états continueront à se débarrasser en notre faveur, de ceux de leurs esclaves que les combinaisons seules de la plus sordide avarice ont sous traités à la corde ou au cachot. Personne n'ignore que l'industrie de maint spéculateur consiste à aller une ou deux fois *piranter, écumer, comme on dit,* les prisons de la Virginie ou de la Géorgie; personne n'ignore que les lois destinées à réprimer cet inconcevable empiètement du Pintérêt privé sur l'intérêt général, ne sont qu'une pure dérision, une menace sans effet et contre laquelle il n'est même pas besoin d'user de subtilité: et pourtant on s'étonne de voir les vols les plus audacieux se renouveller toutes les nuits!

En présence de tant d'éléments de perturbation, de quels moyens dispose la police? Elle a cent vingt gardes pour surveiller un espace compris entre le Port d'Orléans et la Presse à Coton du faubourg inférieur d'une part, et de l'autre, entre le Bayou et le lac Pontchartrain; les fonds secrets sont à peu près nuls; il serait ridicule d'attendre de grands résultats de ce genre de surveillance, moyennant un sacrifice annuel de deux mille piastres. Aussi la plupart des vols ne sont connus que par la tentative de l'exécution; rarement le sont ils plus tard. Nous n'avons pas l'intention de discuter ici les motifs qui ont fait considérablement réduire les fonds alloués primitivement à la police secrète, mais nous disons que puisqu'on a cru devoir supprimer la police occulte, il faut rendre plus effective et plus imposante la police ostensible.

L'Alderman du 4eme. district nous paraît avoir conçu le moyen d'arriver à ce résultat si évidemment nécessaire. Cinquante gardes à cheval bien exercés, bien disciplinés feraient plus, selon nous que cent gardes à pied ajoutés à ceux qui existent déjà. Dans nombre de circonstances, la célérité est une condition du succès pour les mesures de police, et cet argument paraît sans réplique quand on considère le développement considérable de la cité, en certains cas qu'il est inutile de désigner au lecteur attentif, ce petit corps de cavalerie toujours prêt au moindre signal, serait d'une inappréciable utilité.

Nous avons pu le [illegible] bien exercés et bien disciplinés c'est avec dire qu'ils doivent être bien commandés. Mais qui les commandera? qui les disciplinera? ici la question des personnes est aussi importante que la chose elle même, ou pour mieux dire, elles se confondent. Notre attente serait détruite, une somme considérable dissipée presque sans fruit, si au lieu de s'attacher aux capacités on ne voyait dans une nouvelle place à donner, qu'une occasion de rendre un service et d'avancer un ami. Il s'agit aujourd'hui non d'un mal possible à prévenir, mais d'un fléau présent à détruire; nous espérons donc que l'urgence portera conseil, et c'est dans l'espoir que le magistrat respectable dont dans cette nomination une preuve nouvelle de son indépendance, que nous appuyons de tout nos vœux la mesure proposée par Mr. Bermudez.

PLUSIEURS CITOYENS.

EXTERIEUR.

MEXIQUE.

N-Yorx, 29 juillet.

Par le *Mariana*, nous avons reçu notre liasse de journaux mexicains de la capitale, jusqu'au 26 juillet, et de la Vera Cruz du 2 août. Les nouvelles les plus importantes que nous y trouvons sont la *capitulation de Puebla qui s'est rendue* aux troupes du général Quintanar le 28 juillet, et l'établissement des communications entre Mexico et la Vera-Cruz. Les principales conditions de la capitulation sont un parfait oubli du passé; la reconnaissance du *gouvernement* suprême, et de son président le général Santa Anna, la soumission des troupes de ligne au même gouvernement, le désarmement des fédéralistes qui ont beaucoup contribué à la dernière révolte. Le général Victoria a été nommé gouverneur général de l'état de Puebla, et a été investi d'un plein pouvoir pour apaiser les discussions politiques parmi les habitans de Puebla, et pour établir l'ordre dans cet important district.

La reddition de Puebla rétablit les communications libres avec la Vera Cruz, et se trouvait à Mexico à envoyer un convoi à cette dernière ville, sous l'escorte de deux bataillons destinés à rejoindre les troupes aux ordres du général Victoria lequel serait alors obligé de prendre de bonnes mesures pour faire parvenir heureusement ce convoi jusqu'à la Vera Cruz. Il y avait tant de piastres *arrêtés*, que l'on croit que ce convoi doit apporter à la Vera Cruz deux millions et demi de piastres.

Campêche vient de se déclarer pour le gouvernement général et autorisé son président récemment élu à offrir au Mexique à Saint Pierre et tous les états de l'intérieur à l'exception de celui de Durango et de la partie supérieure de Guadalazara ce sont aussi prononcées et ont envoyé leur adhésion à la capitale.

Un parti de la milice en faveur de Santa Anna avait été défait à Guadalazara, et l'opposition manifestée contre Santa Anna, avait semblé vouloir devenir sérieuse pour un moment de ce côté; mais le général Cortazar après avoir vaincu les fédéralistes à Queretaro et à Saint Louis, prit le commandement des troupes envoyées contre cet état. Il entra dans Guadalazara le 22, sans éprouver beaucoup de résistance et y établit l'autorité du gouvernement. Dans le même temps, le pays fertile et peuplé de Colima, situé dans le même état et qui fournit beaucoup de provisions aux fédéralistes, se déclara pour le gouvernement général, et reçut avec enthousiasme les troupes de Cortazar, lesquelles forcèrent le général des fédéralistes, Mégia, de se retirer à Tierra Caliente, pays plat et chaud, accessible grâce de quelques vélocitaire. On croyait généralement dans la capitale qu'aussitôt que Mégia serait informé de la soumission de Saint Louis et de Puebla, il se déterrait de l'opposition qu'il fait avec si peu de fruit au gouvernement dont la suprématie sur les pays de la fédération est reconnue par Santa Anna et si clairement [illegible]

Le gouverneur de l'état du Mexique a autorisé tous les citoyens arrêtés détenus par le dernier gouvernement à cause de leurs opinions politiques, à y retourner; cet exemple sera sans doute imité par les gouvernemens des autres états.

Quantité commerciale du pays, on croit qu'il se fera beaucoup d'affaires à la Vera-Cruz et à Tampico en octobre prochain, parce que les marchandises manquaient dans l'intérieur et que les troubles tiraient à leur fin. On avait reçu à la Vera Cruz depuis la reddition de Puebla des commandes considérables de marchandises, et on y attendait de l'intérieur un grand convoi de piastres.

FRANCE.

La Gazette de France contient le passage suivant: Les nouvelles les plus récentes de la marche de Charles V, dont nous garantissons l'authenticité, sont comme il suit:

ALZAGUA, 14 juillet.

Le roi est arrivé à 6 heures du soir à *Alzagua* sur la grand'route de Pampelune à Vittoria, à sept lieues de la dernière ville. Ses mouvemens ont jusqu'ici l'air d'un triomphe; rien ne peut égaler l'enthousiasme qui éclate de tous côtés autour de lui.

PARIS, 22 juillet.

Une dépêche télégraphique reçue hier annonce que les tentatives qu'avait faites don Carlos pour séduire l'armée ayant été infructueuses, il cherchait à atteindre Alava.

Autre nouvelle reçue le 21 juillet à Paris par le télégraphe. On dirait que don Carlos est dans le voisinage de Salvatierre. Ses troupes n'ont pas trouvé beaucoup de recrues; Rodil a envoyé trois mille hommes de Pampelune à la vallée de Bastan. *Le Pastor* de son côté a marché vers Salvatierra. Les insurgés commencent à sentir le besoin par suite des mesures énergiques que Rodil a pris pour leur couper les vivres. Ils ont fait venir une centaine de chevaux de France, et ils ne paraissent pas avoir beaucoup d'argent. Jusqu'ici il n'y a pas eu d'engagement.

Le 15 juillet tout était tranquille à Madrid, le choléra avait un caractère assez doux pour pouvoir être traité avec succès.

Voilà ce que l'on trouve dans les nouveaux Cortès Espagnols, à l'exception de 18 membres qui n'étaient pas arrivés.

Carlistes ou supposés tels	4 membres.
Libéraux, ministériels ou amis des ministres	32
Libéraux indépendans qui peuvent voter pour ou contre les ministres	69
Extrêmes libéraux, ennemis des ministres	28
Prononcures dont l'opinion est inconnu	26
	159

EGYPTE.

Le *Journal d'Odessa* donne les nouvelles suivantes d'Alexandrie: *Méhémet Ali a formé de grands projets pour la prospérité de l'Egypte*; il travaille à réparer les routes, surtout celle d'Alexandrie à Kahira; à Bulshack entre Delea et Kahira, il doit se construire un pont énorme de 400 toises de *long*, qui coûtera 8,000,000 de *piastres*; *il faudra au moins* cent mille hommes pour le construire. Il faudra ce grand nombre d'hommes, parce qu'on ne peut travailler dans cet endroit que 4 mois de l'année, à cause des débordemens du *Nil*. *Il y a bien des gens qui craignent que l'inondation du* fleuve ne ruine l'ouvrage après qu'il aura été commencé; cependant il se fait des préparatifs sur les deux bords du fleuve.—On bâtit de tous côtés, et la rage de bâtir s'est gagnée par *tous ceux qui en ont les moyens*. La place de Menon à Alexandrie est à présent entourée de superbes maisons construites par des architectes à talent.

TURQUIE.

Le correspondant du Morning Herald résident à Constantinople, nous dit que la flotte anglaise a fait voile de Smyrne un peu avant le 25 juin, pour se rendre à Vourla, où elle s'est fait joindre par deux autres vaisseaux de ligne. On disait qu'elle s'était ensuite dirigée sur Napoli de Romagia. La peste augmentait à Smyrne; il n'en faillait peut-être pas d'avantage pour faire partir soudainement notre flotte. Nous savons cependant d'autre part que la flotte est de retour à Malta. Ametgi Effendi, qui a été dernièrement nommé ambassadeur à Paris, devait aussi visiter Londres, parce qu'on l'avait chargé d'une importante mission pour cette ville.

AFFAIRE D'ORIENT.

Les nouvelles de Constantinople deviennent de plus en plus importantes, et il n'est plus douteux que les affaires de l'Orient n'approchent d'une crise depuis longtemps prévue. La vieille querelle du sultan avec ses puissans vassaux, les pachas d'Egypte et de Syrie, suspendue par l'intervention des puissances européennes paraît sur le point d'éclater de nouveau. Les armemens de la Russie dans ses ports de la mer Noire, et son nouvel essai pour ouvrir un emprunt en Europe, enfin le départ de la flotte anglaise de Smyrne sont des faits confirmés en même temps par les journaux allemands et anglais.

Voici ce qu'on lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 17 juillet, sous la rubrique de Belgrade 14 juillet:

BELGRADE, 14 Juillet.

La dernière malle de Constantinople nous a donné la nouvelle de l'entrée de l'escadre anglaise dans le port de Vourla, et nous a annoncé qu'elle avait l'intention d'y séjourner quelque temps, des contrats ayant été passés pour l'approvisionnement des vaisseaux pendant quatre mois. Les troupes de terre qui sont à bord de cette escadre et qui consistent en 1,500 hommes, sont débarquées tous les jours pour la manœuvre. On n'apprend rien sur la présence de ces bâtimens dans les Dardanelles; il ne paraît pas cependant qu'il y ait encore des craintes sérieuses à cet égard dans Constantinople. Mais il en est autrement de la part des Egyptiens, qui donnent un mécontentement considérable à la Porte, et excitent la colère du sultan par les oppressions qu'ils exercent dans les provinces soumises à leur gouvernement. On a signalé, dit-on, à Ibrahim Pacha d'avoir à tenir une conduite plus modérée, et à ménager les habitans soumis à sa loi. Il paraît vouloir suivre cet ordre; mais autant son autorité est respectée dans les camps, autant elle est méconnue par ses soldats en temps de paix. Les officiers français à son service font des plaintes amères sur les désordres dont ils sont les témoins. Ils cherchent à persuader à l'ambitieux Ibrahim de mettre un terme à ces désordres en occupant l'activité de son armée; il n'est pas douteux qu'il prête une oreille favorable à de pareilles représentations, mais le langage des puissances étrangères à Alexandrie l'empêche de donner suite à ses inspirations et à ses propres desirs. Il s'agit maintenant de savoir s'il ne finira pas par céder à la force des circonstances, et risquer une démarche qui le sauverait de l'émeute, et éviterait la dissolution complète de l'armée. On assure que Méhémet-Ali voudrait réduire l'armée, mais qu'il craint d'être attaqué par celle du grand seigneur, et d'être puni comme traître. La crainte lui fait, comme à beaucoup d'autres gouvernemens, conserver un état militaire auquel son trésor épuisé ne peut suffire. Son système financier pas réglé l'obligeant souvent à laisser ses troupes sans solde, il peut arriver des circonstances qui rendent les suites de cette pénurie très dangereuses. En Bosnie, le même mécontentement continue à régner. Le pays finira par être déclaré en état de guerre, les moyens ordinaires ne suffisant pas pour rétablir l'ordre. On parle de trois régimens de milice turque destinés à venir renforcer les garnisons en Bosnie.

Le Globe publie le fait suivant, qui tire un grand intérêt des affaires du moment:

"On dit que le gouvernement russe a frappé à la porte de tous les capitalistes d'Europe, afin de trouver un emprunt de cinq ou six millions de livres sterling (125 ou 150 millions de francs). Il a échoué dans ses démarches. Les hommes d'argent semblent soupçonner qu'une somme aussi considérable n'est pas demandée dans de bonnes intentions, et qu'il doit y avoir des projets belliqueux derrière une pareille demande; et calculant sagement qu'une guerre générale leur ferait perdre dix fois plus que ce marché particulier ne leur ferait gagner, ils ont refusé d'y souscrire."

Le *Times*, de son côté, rapporte ce qui suit:

"Dans les lettres que nous avons reçues de Turquie, nous trouvons quelques faits importans. La flotte anglaise s'est rendue de Vourla à Smyrne, et a débarqué 1200 soldats de marine en un lieu nommé la *Pointe*. La flotte est ensuite partie en croisière. Mille bruits courraient à Constantinople sur les intentions de l'amiral anglais. Un camp turc se formait à Hounkiar-Skelessi, lieu où les troupes russes étaient dernièrement stationnées. Il sera composé de 25,000 hommes de l'armée régulière. On mettait en état les fortifications du Bosphore et des Dardanelles pour la défense de la capitale. Dans autre côté, on sav